L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 5 MARS 1879. 52me Année

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
MERCREDI, 5 MARS 1879.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par Placide J. Spear, au No 45 de la rue Royale, ameublements de salons, bibliothèque française, etc.

Jefferson Davis au Sénat des Etats-Unis.

Le sénateur Hoar, du Massachusetts, a pensé sans doute qu'il manquait un chapitre à l'article qu'il a écrit dans le *North American Review* sur la manière défectueuse de conduire les affaires au Congrès, et il a voulu faire une démonstration pratique de l'absurdité du système qui permet à un seul sénateur de faire perdre à ses collègues toute une journée par une discussion aussi oiseuse que déplacée.

Alors qu'il ne restait plus que vingt-quatre heures au Sénat des Etats-Unis pour délibérer sur les bills de crédits, dont le passage est indispensable à la marche du gouvernement, et lorsque les graves questions politiques et financières que comportaient ces bills, exigeaient toute l'attention de la Chambre haute, M. Hoar est venu, malicieusement, présenter un amendement au bill des pensions en faveur des vétérans de la guerre du Mexique, amendement ayant pour objet d'exclure du bénéfice de ce bill l'honorable Jefferson Davis.

L'ex-président des Etats confédérés n'a jamais songé à réclamer de pension pour ses services dans la guerre du Mexique. Sa faible santé et son âge font craindre qu'il n'ait pas de longues années à vivre, et il n'est pas à supposer qu'il veuille jamais se prévaloir des avantages du bill. La proposition de M. Hoar était donc bien inutile au point de vue pratique; elle était aussi tout-à-fait inattendue. Aussi a-t-elle produit l'effet d'une bombe entre les deux camps.

Les sénateurs démocrates, surpris par cette attaque rétrospective qui, à la veille de la clôture de la session, ressuscitait le spectre de la guerre civile, n'ont pas eu le temps de la réflexion et ils sont tombés dans le piège qui leur était tendu, en se prêtant à une discussion provoquée d'une façon perfide. Ils eussent mieux fait peut-être de ne pas répondre et de demander qu'on passât immédiatement au vote. Un dédaigneux silence eût, croyons-nous, couvert de confusion l'auteur de cette indigne tactique pour réveiller les haines amorties.

Leurs réponses ont, sans doute, fait ressortir le caractère odieux des injures adressées à un ancien adversaire qui vit retiré de la politique et qu'il était contre toutes les convenances de mettre en scène sous aucune raison.

Mais M. Hoar tenait à son point et il a réussi à faire perdre au Sénat toute une journée qui eût pu être certainement mieux employée pour les affaires du pays. Il a démontré ainsi l'absurdité de cette liberté illimitée de discussion, tant vantée par lui dans son article et qui fait l'orgueil du Sénat des Etats-Unis.

Mais ce n'est pas, on le comprend, pour cette puérile satisfaction que le sénateur du Massachusetts a tenu à faire le procès à Jefferson Davis. Non, il a cru en suscitant cette discussion irritante, qu'il produirait un grand effet dans l'opinion publique et qu'il rendrait ainsi service au parti républicain. Eh bien! franchement, il faut que la cause de ce parti soit bien compromise pour qu'un grave sénateur s'imagine pouvoir la relever par une diversion de cette nature.

C'est en vain que les meneurs républicains essaieront de ramener les masses sous leur bannière, en réveillant les souvenirs lointains de la sécession, en agitant de nouveau la chemise sanglante.

Le pays doit être las de ces agitations stériles et il doit trouver que ces mandataires pourraient mieux gagner leur argent en s'occupant des grands intérêts qu'ils laissent en souffrance et en ne gaspillant pas les ressources du Trésor comme ils le font. M. Hoar a causé un scandale en même temps qu'une perte de temps sans aucun profit pour son parti.

Théatre des Variétés. — Le second de représentation de "Pinafore," l'opéra-comique en vogue actuellement, a eu lieu hier soir, à ce théâtre, devant un nombreux auditoire. La musique en est légère, gaie et la mise en scène brillante. Monté à grands frais par M. Hall, et chanté par une troupe d'excellents amateurs, le nouvel opéra est appelé à obtenir ici le succès qu'il a obtenu dans toutes les grandes villes du Nord.

Académie de Musique. — Les minstrels d'Emerson ont fait une révolution dans la rue du Camp où leurs portraits, collés contre une barrière au coin de la rue Girod, sont entourés de lanternes. Quand on a vu de pareilles affiches, on ne peut résister à l'envie d'en voir les originaux à l'Académie de Musique. Les "Big Four" ne sont pas non plus toute la troupe; elle comprend beaucoup d'autres artistes, tels que Don Ferreyra, l'homme flûte, Lew Brimmer, le roi des joueurs de banjo, Burt Sheppard, le burlesque prima donna. L'orchestre, composé de douze artistes choisis, est très bon. Le même spectacle sera offert aujourd'hui en matinée et en soirée. Mais demain, jeudi, le programme sera changé.

Théatre St-Charles. — Ce théâtre a su attirer la foule avec un quartette suédois. Il est vrai qu'il est exécuté par quatre voix rares de femmes qui sont obligées de répéter presque tous leurs morceaux, tant le public en est charmé. Et le harpiste russe a toujours plus de succès. Nous recommandons ces concerts à tous les dilettanti de la Nlle-Orléans.

Le casino est vaste, mangez vos Shadines.

Succursale du Crédit Lyonnais a New York.—Nous lisons dans la correspondance de M. F. Gaillardet au *Courrier des Etats-Unis*:

Au moment de terminer ma lettre, j'apprends une nouvelle financière qui n'est pas sans intérêt pour les Américains et les Français des Etats-Unis. Le *Crédit Lyonnais* de Paris, une des plus grandes sociétés de crédit de France, a décidé d'établir une succursale à New-York, et son délégué, M. Maillard, partira dans ce but samedi prochain sur le paquebot transatlantique l'*Amérique*. Aucun homme n'est plus compétent que M. Maillard, ancien associé d'agent de change, homme du monde et homme d'affaires consommé, pour mener à bien l'entreprise du *Crédit Lyonnais*, qui sera une aide puissante au commerce franco-américain.

—Le *Figaro* annonce que la dissolution du Conseil [illegible] est décidée. Se réorganisation [illegible]. Le décret annonçant [illegible] nouvelle paraîtrait [illegible] l'*Officiel*.

—On [illegible] que le comte de Chambord doit prochainement adresser une lettre politique fort importante à M. Lucien Brun, à propos du départ du maréchal de Mac-Mahon et de la nomination de M. Jules Grévy.

Cette lettre paraîtrait sous forme de manifeste.

—Epilogue de la Loterie.

Le calcul ci-dessous n'a pas encore été mis en évidence. Il doit, ce nous semble, calmer un peu les personnes stupéfaites et désolées de n'avoir pas même gagné une boîte à musique.

Billets placés	12 000 000
Gagnants	85 000
Perdants	11 915 000

Quatre-vingt-cinq mille gagnants, c'est encore un joli chiffre: la population d'une préfecture!

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 5 mars 1879.—Température: ciel partiellement couvert et vents variables, léger changement dans la température et le baromètre.

Température du 4 mars 1879.
l'thermomètre de C. Duhamel, Opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade
6 h. du matin	56	13
Midi	68	20
3 P. M.	70	21
6 P. M.	68	20

Bulletin météorologique.

Mardi, 4 mars, 3 h. 43 P. M. Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

Augusta, Gia	62	Louisville, Ky	46
Atlanta	59	Memphis, Tenn	61
Corsicana, Tex	73	Mobile, Ala	66
Cairo, Ill	46	Montgomery, Ala	64
Chattanooga, Tenn	62	Nashville, Tenn	60
Cincinnati, O	46	New Orleans, La	70
Davenport, Iowa	43	Omaha, Neb	51
Dubuque, Iowa	45	Pittsburgh, Pa	45
Galveston, Texas	67	Savannah, Gia	64
Indianola	69	Shreveport, La	74
Keokuk, Iowa	51	St Louis, Mo	48
Key West, Fla	73	St Paul, Minn	41
La Crosse, Wi	43	Vicksburg, Miss	70
Leavenworth, Kas	55	Yankton, D. T	53

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux les plus basses).

Augusta	6.02	Nashville, Tenn	15.07
Cairo, Ill	24.01	New Orleans*	5.00
Cincinnati, O	28.06	Omaha, Neb	—
Davenport, I	—	Pittsburgh, Pa	9.07
Keokuk, Iowa	—	Shreveport, La	12.07
La Crosse, Wis	—	St Louis, Mo	7.03
Leavenworth, K	4.04	St Paul, Minn	—
Louisville, Ky	11.06	Vicksburg, Miss	28.05
Memphis, Tenn	18.07	Yankton	—

*Au-dessous du niveau des hautes eaux de 1874.
T. V. VAN REUSEN,
Sergent Signal Corps. U. S. A.

Mariages, naissances et décès inscrits au Bureau de Santé:

Mariages—Nathan Henry à Elise Floyd.
J. E. Warren à Rosa Hubert.
Joseph Lamantia à Emilie Kauffer.
J. J. Finnegan à Annie Considine.
Joseph P. Fortoendal à Joséphine Rapp.
Juan Victori à Lena Sandus.

Naissances—Mme Josep Palmasona, un garçon.
Mme G. C. Lafaye, une fille.
" Christian Stumff, un garçon.
" Henry Schreiber, Jr., un garçon.
" G. S. Upton, un garçon.
" Ed Sewell, un garçon.
" Albert Leber, un garçon.
" Sue Rocco, une fille.
" John Fitzpatrick, une fille.
" Thomas McCabe, un garçon.
" J. R. Jarreau, un garçon.

Décès—Célestine Bagile, 57 ans.
Jean M. Cabrera, 72 ans.

Les prisonniers de Natchitoches à la cour de circuit des Etats-Unis.—La séance a été ouverte à dix heures, et le greffier a appelé les témoins.

W. L. Pharis demeure, depuis deux ans, sur la propriété du capitaine Hynes, paroisse Natchitoches. Il a quitté l'habitation le 21 septembre pour se rendre à la ville de Natchitoches; il a rencontré, en route, près de la Manche, à une petite distance du Mud Bridge, des nègres armés qui l'ont arrêté et ont menacé de le tuer; il a été sauvé par quelques-uns d'entre eux qui le connaissaient. Il a vu Gabriel Goldston parmi ces noirs; il n'était pas armé. Les nègres étaient au nombre d'environ quarante à cinquante. Il en a vu de deux cent cinquante à trois cents près de la rivière aux cannes. Il a vu M. Hynes, sur sa propriété, le 21 au matin et le soir du même jour; M. Hynes ne pouvait donc pas être en ville.

A. Dixon demeure à neuf milles de la ville; il a vu passer, en face de sa résidence, une trentaine de nègres qui se dirigeaient vers la ville; il était, à peu près, quatre heures de l'après-midi. Il a été en ville le lendemain, dimanche, et y a raconté ce qu'il avait vu. Une très grande effervescence régnait au moment de son arrivée. M. Hynes était chez lui vers les quatre heures de l'après-midi; le témoin l'y a vu.

K. Lane habite la paroisse Natchitoches et demeure à un mille du Mud Bridge; il a entendu dire qu'il devait y avoir une convention démocrate dans la ville, mais il n'y a pas assisté. Il a entendu des nègres dire, ce jour-là, qu'il y aurait des troubles dans la ville. Il a vu les nègres s'assembler, sur sa propriété, de midi à deux heures; les uns étaient armés de fusils, d'autres avaient des bâtons. Un d'eux a dit au témoin qu'il voulait le tuer, et qu'il fallait aux nègres leur frère Blunt; que Blunt avait connu la trouver pour les convoquer; que si on ne le leur rendait pas, ils feraient couler le sang et incendieraient la ville.

John Newman demeure à quatre milles de la ville de Natchitoches, où il a été, le 21 septembre au matin, pour faire des achats. Vers une heure, ayant appris qu'il y aurait du désordre, il a quitté la ville afin d'aller protéger sa famille. Un quart d'heure après être revenu chez lui, il a vu un quarante à cinquante nègres qui couraient dans toutes les directions; ils étaient très excités. Un nègre lui a dit, le lendemain, dimanche: "Je savais, depuis deux semaines, ce qui s'est passé devait se passer." Le témoin n'a jamais entendu dire que les blancs s'étaient organisés dans le but d'empêcher Blunt et ses compagnons de soutenir la candidature de M. Madison Wells; il ignorait la candidature de M. Wells. Les troubles ont étonné le témoin, il ne s'y attendait pas.

S. E. Curtis était dans la ville de Natchitoches le 21 septembre; on lui a dit, ce jour-là, que les républicains devaient avoir une assemblée et attaquer les délégués de la convention démocrate. Blunt a été arrêté parce qu'on voulait l'empêcher d'avoir des communications avec les nègres. Le témoin a été informé par M. John Potter, qu'il a rencontré dans la ville, que les noirs marchaient sur la ville. Le témoin est alors resté au Mud Bridge, où il a entendu des nègres crier, et, quelques instants plus tard, ils ont tiré fut sur les avant-postes des blancs. Personne n'avait l'intention d'empêcher les noirs de soutenir M. Wells, car tout le monde ignorait la candidature de ce dernier.

Joseph Charleville, habitant de Cloutierville, à trente milles de la ville de Natchitoches, a déclaré qu'il est faux qu'il se soit trouvé, le 21 septembre, à Natchitoches; il était sur son habitation ce jour-là. Il n'a appris qu'au mois d'octobre la candidature de M. Wells. Il ne savait pas que les républicains devaient avoir un meeting le 21 septembre; les troubles l'ont beaucoup étonné.

C. D. DeBlanc, habitant de Cloutierville, connaît M. Joseph Charleville; il l'a vu cinq ou six fois, le 21 et le 22 septembre, à Cloutierville.

J. Guillotte était, le 21 septembre, à Cloutierville, et il a vu M. Joseph Charleville.

Joseph Gabayer a vu M. Hynes, chez celui-ci, vers quatre ou cinq heures de l'après-midi du 21 septembre.

N. H. Carver, marchand de la ville de Natchitoches, a passé toute la journée du 21 septembre dans son magasin. Vers deux heures, des blancs sont entrés chez lui; il leur a demandé la cause de l'effervescence qui régnait dans les rues; ils lui ont répondu que les nègres marchaient sur la ville. Il a fermé son magasin que le soir, puis est allé avec d'autres, et il a vu des hommes à cheval et armés. Il n'a jamais entendu parler de conspiration contre Blunt à propos de la candidature de M. Wells. Croyant qu'il y avait du danger, il est allé s'armer chez lui et il est venu se joindre aux défenseurs.

M. Wurt était, le 21 septembre, dans la ville de Natchitoches; il y régnait une grande effervescence parce qu'on s'attendait à une attaque des nègres. Le témoin ignorait que M. Wells fût candidat; même si M. Wells avait été candidat, il n'aurait pas pu être élu, car il est très impopulaire dans cette partie de l'Etat.

Le Dr H. B. Walmsly était, le 21 septembre, dans la ville de Natchitoches; ayant beaucoup de visites à faire, il n'a pas pu rester plus de cinq minutes à la convention démocrate. Il ne savait pas que M. Wells fût candidat. Il n'était pas délégué à cette assemblée; durant la campagne électorale précédente, il avait été élu délégué à la convention, mais n'ayant pas pu y assister, il s'y était fait remplacer.

Théodore Prudhomme demeure sur l'habitation de son père, à dix milles de la ville de Natchitoches. Il a quitté la ville vers deux ou trois heures de l'après-midi du 21 septembre, et, sur toute la route, dans toutes les directions, il a rencontré des nègres dont quelques-uns étaient armés. Il s'est arrêté, vers le coucher du soleil, chez M. Hynes qu'il a vu sur sa galerie.

Samuel M. Hyman, demeure à huit milles de la ville de Natchitoches, où il est entré à neuf ou dix heures du matin du 21 septembre. A une heure de l'après-midi, il est parti de la rue St-Denis pour se rendre à la maison de cour; des blancs l'y ont informé que les nègres marchaient sur la ville; il s'est alors armé d'un pistolet. On lui a dit que dix à quinze noirs étaient cachés chez Blunt. Le témoin est un de ceux qui sont allés chez Blunt pour l'arrêter; Mme Blunt était sur la galerie; elle a dit à ceux avec lesquels il se trouvait que Blunt n'était pas chez lui. Le témoin n'a pas connaissance qu'il y eût d'organisation contre Blunt. Blunt a été arrêté dans l'intérêt de la sûreté publique. Blunt était le seul homme qui pût contenir les nègres; on l'arrêtant, on prévenait les troubles. Le témoin a appris, le lendemain, dimanche, que les noirs étaient à sept milles de la ville, et en grand nombre.

John C. Trichel se trouvait dans la ville de Natchitoches le 21 septembre, et était délégué à la convention démocrate. La convention s'est ajournée parce que les nègres marchaient sur elle. Le témoin n'était pas chez Blunt quand celui-ci a été arrêté. Le soir, il a entendu des détonations; elles venaient du côté de Mud Bridge. Il ne croyait pas que M. Wells était candidat.

Joseph F. Johnson était, le 21 septembre, assesseur et préposé à l'enregistrement des électeurs de la paroisse; son bureau était au-dessus du Carter Saloon. Il a assisté à la convention démocrate; il y a entendu une motion d'ajournement. Il a vu, dans le moment, qu'on faisait bien de s'armer, car il s'attendait à plus de troubles qu'il n'y en a eu. Le juge Pierson l'a invité à aller voir John Lewis; il est allé chez celui-ci, qui lui a demandé ce qu'il avait de mieux à faire; il lui a répondu que le meilleure ligne de conduite à suivre était de se rendre à la maison de cour; le témoin lui a promis, en même temps qu'on ne lui ferait aucun mal. Lewis avait promis au témoin de le suivre, mais au même instant la fusillade a commencé à Mud Bridge, et le témoin a conseillé à Lewis de s'en retourner chez lui. Le témoin a refusé d'inscrire Gabriel Goldston sur le livre des électeurs parce qu'il n'avait pas vingt-un ans.

Joseph Cunningham a appris, quelques jours seulement avant l'élection, que M. Wells était candidat. Le témoin était délégué à la convention; il a entendu M. Baynes faire la motion d'ajournement. Le fils de M. Raynes était de permanence aux membres de l'assemblée de s'assurer de l'état des choses. Le témoin commandait les défenseurs de la ville. Il a appris que les nègres devaient mettre le feu à la ville. M. John Potter l'a informé que beaucoup de noirs étaient dans les environs de la ville, armés. Le témoin a ordonné l'arrestation de Blunt, car il était d'opinion que Blunt une fois arrêté, il n'y aurait pas de désordres. Le colonel Levy n'était pas chez Blunt quand celui-ci a été arrêté. Lorsque M. Raynes est sorti de la maison avec Blunt, il s'est écrié qu'il ne fallait pas faire de mal à Blunt parce qu'il avait donné à ce dernier sa parole qu'il ne lui arriverait rien de fâcheux. Blunt avait donné à M. Raynes sa parole qu'il quitterait la paroisse. Les troubles n'ont cessé que le mardi, 24 septembre. Le témoin appartient à la société connue sous le nom de "300"; cette société n'a aucun but politique.

La cour s'est ajournée à ce matin, mercredi, à 10 heures.

Suicide.—M. Pierre Saulier, propriétaire-éditeur d'un journal hebdomadaire de Gretna, s'est suicidé hier matin, en se tirant, dans la bouche un coup de fusil. [illegible] Les renseignements que le reporter de l'*Abeille* a pu recueillir au sujet de ce triste incident sont exacts, M. Saulier se livrait à des excès de boisson et avait, probablement, pour dissiper le chagrin que lui causait sa position besogneuse. Dans un moment de découragement [illegible] qui est entré dans un magasin de l'épicerie à [illegible] a mis à exécution son projet. Il est décédé peu après. La mort a été instantanée.

L'élection des délégués qui doivent représenter la paroisse d'Orléans à la prochaine convention qui nous donnera une nouvelle constitution.—On sait que l'élection des représentants de la paroisse d'Orléans à la prochaine convention a lieu le mardi, 18 du courant.

Le premier *district sénatorial*, qui se compose du huitième et du neuvième *wards*, des paroisses St Bernard et Plaquemines, a droit à deux délégués;

Le deuxième district sénatorial, qui se compose du quatrième, du cinquième, du sixième et du septième wards, a droit à deux délégués;

Le troisième district sénatorial, qui se compose du troisième ward, a droit à un délégué;

Le quatrième district sénatorial, qui se compose du deuxième et du quinzième wards (rive droite du fleuve) a droit à un délégué;

Le cinquième district sénatorial, qui se compose du premier et du dixième wards, a droit à un délégué;

Le sixième district sénatorial, qui se compose du onzième, du douzième, du treizième, du quatorzième, du seizième et du dix-septième wards, a droit à deux délégués.

Le premier *district représentatif* a droit à un délégué; le deuxième, à deux; le troisième, à trois; le quatrième, à un; le cinquième, à deux; le sixième, à un; le septième, à deux; le huitième, à un; le neuvième, à deux; le dixième, à deux; le onzième, à deux; le douzième, à un; le treizième, à un; le quatorzième, à un; le quinzième, à un.

Paragraphes.—La cour suprême a donné gain de cause à la compagnie de levées, laquelle réclamait à l'Etat $1.704.536.16, produit de la taxe dont différentes lois autorisent le prélèvement. Ce qui a été payé depuis le mois de juin 1877 devra être déduit du montant, qui ne doit pas être considéré comme dette, mais devra être liquidé à l'aide de l'impôt destiné à la construction des levées.

—MM. H. T. Hardy, David Hughes, Edward Toby, Carleton Hunt et le Dr Ernest Lewis ont été chargés, par les déposants qui ont cinq cents dollars ou plus de cinq cents dollars au New Orleans Savings Institution, d'avoir une conférence avec les directeurs de la banque, de s'entendre avec eux sur les mesures à prendre pour permettre à l'institution de reprendre ses opérations et pour protéger en même temps les intérêts des déposants. La commission fera connaître, vendredi soir, le résultat de son entrevue avec les directeurs.

—L'ancienne union des propriétaires porte aujourd'hui le nom d'union constitutionnelle de la Louisiane; M. P. P. Carroll en est président, M. S. H. Davis jr. vice président, M. John Purcell secrétaire. Elle dénonce les poursuites des citoyens de Natchitoches comme un outrage à la liberté américaine et une violation des droits d'un peuple libre.

—La police espère découvrir l'assassin de José Maffioma, dont les agents Riddell et Vitter ont trouvé le cadavre, dimanche matin, à l'intersection de l'Avenue de Paris et de la rue Dupré. Le sergent Donvillier a montré beaucoup de zèle et d'intelligence dans l'accomplissement de ses devoirs depuis le commencement des perquisitions.

—Le point de droit qu'ont soulevé l'auditeur et le trésorier, à l'occasion de l'ordre par lequel le juge Woods, à la demande de M. H. W. Benjamin, leur défend de payer certains mandats émis au nom de l'imprimeur d'Etat—se plaidera le 12 de ce mois. MM. Jumel et Burke, ainsi que nous l'avons déjà dit, maintiennent que les motifs allégués par M. Benjamin ne sont pas de ceux qui justifient l'intervention d'un tribunal d'équité; qu'étant des fonctionnaires élus sous l'empire de la constitution de la Louisiane, la juridiction de la cour de circuit ne saurait les atteindre; que le procès qui leur est intenté serait un procès intenté à l'Etat, et, conséquemment, une violation du douzième amendement à la constitution des Etats-Unis.

—Le comité des citoyens et le sous-comité du comité démocrate de paroisse ont fixé les élections primaires au 11 du courant. Les contestations qui pourraient survenir seront soumises au président du comité des citoyens et au président du comité de paroisse.

—Les Vaudry Rifles—un des corps du bataillon Crescent City, que commande le colonel Charles F. Fenner—a choisi ses officiers. Ils ont réélu A. L. Murphy capitaine, H. B. Ferguson premier lieutenant, P. R. Angelovich second lieutenant, L. A. Kearns premier sergent, Walter Scott deuxième sergent, Grab. Turner troisième sergent, P. R. Rice quatrième sergent. Edwin Harris a été élu second lieutenant jr., R. Fletcher cinquième sergent.

—Un tribunal ayant décidé que la loi ne s'oppose pas aux combats de chiens, les *bull dogs* de New-York et du Massachusetts, s'il faut en croire la rumeur, se déchireront, samedi, dans un *pit* bâti expressément pour la circonstance.

—MM. Nash et Hodgson vendront à l'encan, samedi prochain, 8 du courant, à 1 heure de l'après-midi, vis-à-vis de la Bourse au coton, la balle de coton Pesler, qui est un cadeau d'un patriote, et dont le produit doit être affecté aux frais d'entretien des prisonniers politiques de Caddo et de Natchitoches.

—L'officier Vitter a tué un chien qui avait mordu Marguerite Cadesne.

—Des dépêches particulières nous annoncent que le Congrès a alloué sept cent cinquante mille dollars de plus au capitaine Eads, pour les jetées.

—Un de nos confrères de langue anglaise, en parlant de l'action qu'a intentée M. Benjamin, à la cour de circuit, contre MM. Jumel et Burke, au sujet du paiement de mandats à l'imprimeur, ayant dit qu'il ne considérerait pas comme une calamité le fait d'une juridiction fédérale dans les questions financières de l'Etat, un même l'exercice d'un pouvoir fédéral lorsque les finances auraient dans une confusion ou seraient menacées de dangers tels qu'elles exigeraient l'intervention judiciaire.—M. Burke lui répond que la mise en pratique du principe qui admettrait une intervention de ce genre, causerait un plus grand malheur dont la Louisiane et le pays pourraient être frappés; que, d'ailleurs, la confusion qui motiverait l'immixtion du gouvernement n'existe pas. Le trésorier termine sa lettre en disant à l'éditeur que l'opposition que son collègue et lui font à M. Benjamin a sa raison d'être: rien qui ne soit conforme à des arrêts que le juge Woods a rendus à différentes époques. Il ne pense pas que le journal d'outre-canal ait voulu par ses observations, recommander au gouvernement le pouvoir dont l'exercice serait accompagné de si grands périls.

—Il a été reçu, à la sous-trésorerie, depuis le dernier rapport, $54,547.79, dont $3,151.53 au département du revenu intérieur, $65, en or, pour droits, $190.07, en argent, pour droits, $4,400, en billets, pour droits, $6,100 au bureau de poste, $40,631.19 de différentes sources.

—F. Sylvestre accuse Charles Williams de vol de livres et d'étoffes évaluées à une quarantaine de dollars.

—L'ex-gouverneur Foote, surintendant de la monnaie, est de retour de Washington; il en apporte de bonnes nouvelles en tant qu'il s'agit des pouvoirs plus étendus. Nous ne manquerons probablement plus de lingots d'argent.

—Un jeune homme du nom de Charles Usher a été blessé à la main, hier, à 1 h., près le Nouveau Bassin, par un nègre avec lequel il s'était pris de querelle, et qui était armé d'un rasoir. Les amis d'Usher ont poursuivi le noir, mais n'ont pu parvenir à l'atteindre.

—Hier, entre une et deux heures du matin, des voleurs ont tenté de s'introduire dans le café de Mme McCormack, rue Tchoupitoulas, près Jackson; le bruit qu'ont fait les personnes de l'établissement quand elles les ont aperçus, les ont effrayés, et ils se sont enfuis.

—Le feu s'est déclaré, hier matin, vers trois heures, dans la cuisine d'une maison de la rue Robertson, entre les rues de la France et St-Ferdinand, troisième district. La bâtisse est complètement détruite et la maison est avariée. La perte est de quatre à cinq cents dollars.

—MM. Jennings et Thornton font construire, dans la rue des Champs-Elysées, un amphithéâtre où leurs chiens se dévoreront.

—D'après une dépêche reçue, hier matin, de Port Eads, la rumeur qui avait circulé au sujet du steamer anglais Mikado n'est pas fondée; le steamer n'est pas échoué entre les jetées, mais à la tête du Crane Island, à deux milles au-dessous de la *tête des Passes* et huit milles au-dessus des jetées.

—La douane est restée ouverte hier, bien que M. Badger ait demandé à M. Sherman l'autorisation de la fermer.

—Une difficulté s'est élevée hier soir, dans une maison rue Howard, entre plusieurs nègres, deux desquels Henri Filmore et Henri Thomas ont été blessés, le premier très grièvement.

—Patrick Gibbons, le petit vendeur de journaux qui a été blessé d'un coup de pistolet dimanche dernier, est mort hier soir, à six heures, à l'Hôpital de Charité.

Ventes imprimées aux bureaux de l'assesseur des aliénations:

J. B. Renard à L. Hewlett, un certain lot de terre compris entre les rues Lapeyrouse, Prieur, Roman et Onzaga $900

H. H. Blanke à J. D. Reel, un certain lot de terre compris entre les rues Tchoupitoulas, Pressler, Robinson et Soraparu $600

L. C. Centilivre à B. Sénac, deux terrains avec bâtisses et améliorations, compris entre les rues Derbigny, Claiborne, Laharpe et Lapeyrouse $650

J. A. Weber à T. Lakeness, un certain lot de terre avec améliorations, compris entre l'Avenue Webster, les rues Newton, Harper et Washington $1500

L. A. Cabiro à J. A. Vignaud, une certaine portion de terre dans l'îlot compris entre les rues Ursulines, St-Philippe, Johnson et Prieur $1800

F. D. Landro à Vve P. Pliqua, un lot de terre, avec améliorations compris entre les rues Levée, Jersey, Bellecastle et Valmont $355

Succession de Ann Fox à Mary Butler, un certain lot de terre avec bâtisses et améliorations, compris entre les rues Ste Marie, St André, Laurel et Annunciation $1650

J. A. Pendleton à L. J. Chasey, un certain lot de terre compris entre les rues Esplanade, François, Décatur et Chartres $3450

Veuve L. Quander à F. Davis, un certain lot de terre avec améliorations, compris entre les rues Willow, Claiborne, Jackson et Philippe $900

N. Theurer à Mlle E. Tervalon, un certain lot de terre avec bâtisses et améliorations, compris entre les rues Français, Girod, Urquhart et Union $650

Je suis fatigué de la nourriture que je prends; j'ai mangé des Shadines.

—Un aphorisme de Sheridan qui pourrait être contre-signé par Monselet:

"Un verre de bon vin, disait Sheridan, encourage la pensée qui tarde à venir, et, quand elle est venue, un verre de bon vin la récompense."

Ajoutons que, quand un homme récompense plusieurs fois de suite "la pensée qui est venue", il finit par aller passer sa nuit au poste.

—Agen, 7 février.—La Cour d'appel d'Agen a confirmé hier, purement et simplement, le jugement du tribunal d'Auch, qui condamne M. Rubigny, vice-président du Conseil de préfecture du Gers, à 500 francs d'amende et 200 francs de dommages-intérêts pour coups et blessures portés avec préméditation et guet-apens, à M. de Lasour, rédacteur du journal l'*Appel au peuple*.

—Rome, 8 février.—Hier, on a fort remarqué le cardinal Bonaparte, lorsqu'il s'est rendu à Saint-Pierre, prier au tombeau de Pie IX.

FRANCE.

SÉNAT.

(*Séance du 14 février.*)

PRÉSIDENCE DE M. MARTEL, PRÉSIDENT.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection d'un sénateur inamovible en remplacement de M. Paul Morin, décédé. On procède à cette opération.

M. le Président—Le scrutin pour la nomination d'un sénateur inamovible en remplacement de M. Paul Morin a donné les résultats suivants:

Votants	157
Bulletins blancs	3
Suffrages exprimés	154
Majorité absolue	78

M. le comte de Montalivet a obtenu 158 suffrages.

En conséquence M. le comte de Montalivet, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élu sénateur inamovible.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(*Séance du 14 février*)

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Maigne, relative à l'abrogation de la loi du 18 novembre 1814 sur l'interdiction du travail pendant les dimanches et jours de fêtes religieuses reconnues par la loi.

M. de la Bassetière, sans entrer dans la discussion du projet, croit devoir protester contre ce projet, qui est contraire aux traditions de la France, et qui ne serait pas admissible en pays protestant. (Bruit à gauche.—Très bien! à droite.)

M. le sous secrétaire d'Etat à la justice dit que cette loi, inspirée par des sentiments respectables, n'est plus appliquée depuis longtemps et qu'elle est en contradiction avec le principe de la liberté de conscience. Le gouvernement appuie donc la prise en considération. (Très bien! très bien! à gauche.)

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Talandier, ayant pour objet de faire reconnaître à la "Marseillaise" son caractère de chant national français.

M. Barodet.—Quand M. Talandier, moi et plusieurs de nos collègues, avons demandé de faire reconnaître à la "Marseillaise" son caractère de chant national, nous avions plusieurs ministres et un président de la République qui avaient horreur de ce chant sublime dont Lamartine a dit qu'il était gravé au cœur de la France. (Bruit.)

"Divers membres à droite." Et au pied de la guillotine (Bruit.)

M. de la Rochefoucauld, duc de Bisaccia.—On a guillotiné nos pères avec ce chant.

M. le Provost de Launay fils.—Et on a fait la Commune.

M. le président.—J'invite les deux côtés de la Chambre à écouter l'orateur en silence et à ne pas se renvoyer des interpellations qui ont de véritables anachronismes. (Très bien! très bien!)

M. Barodet. On interdisait le chant de la "Marseillaise" aux citoyens et aux musiques militaires, et nous nous rappelons tous qu'au Palais de l'Industrie, le jour de la distribution des récompenses, on a préféré nous faire entendre du plain-chant et des cantiques.

Aujourd'hui, les temps sont changés. Nous avons un président de la République républicain, des ministres républicains et deux Chambres républicaines. Nous avons donc lieu de croire que la "Marseillaise" a acquis sa liberté et que le décret-loi de messidor, an III, recevra son entière application. Si M. le ministre de la guerre voulait nous donner cette assurance, nous retirerons notre proposition.

M. le général Gresley, "ministre de la guerre." Il ne m'appartient pas, comme ministre de la guerre, de m'opposer à l'exécution d'un décret loi. J'appliquerai donc le décret dans toutes les circonstances où il y aura lieu de l'appliquer. (Applaudissements à gauche.—Bruit à droite.)

M. Barodet. Je retire ma proposition.

"Une voix à droite": On vous fera la Commune avec ce chant-là.

M. le ministre de l'instruction publique. Nous sommes là pour lutter contre elle et contre vous. (Bruit et interruptions.)

Ces mots soulèvent un certain tumulte à droite. M. de la Rochefoucauld-Bisaccia s'agite et quitte sa place. Il y a des cris et des réclamations. M. Gambetta se lève, et d'une voix aussi sonore que sévère:

M. le président.—Je donnerai la parole à ceux qui auront le droit de la prendre; mais ceux qui la prendront sans en avoir le droit, je les rappellerai à l'ordre. (Très bien! très bien!)

M. le duc de Larochefoucauld-Bisaccia demande la parole pour répondre au ministre.

M. le président répond que la discussion est close.

Plusieurs membres à droite protestent contre ce qu'ils considèrent comme une violation du règlement.

M. le Président dit que la discussion étant close, on ne peut la recommencer. La voie de l'interpellation reste ouverte.

M. le duc de Larochefoucauld-Bisaccia, parlant pour un rappel au règlement, rappelle la disposition en vertu de laquelle tout député a le droit de répondre à un ministre.

M. le Président dit qu'il n'entend refuser à personne le droit de réponse, mais que dans l'espèce il n'y avait plus de projet et, par conséquent, plus de discussion possible.

La clôture de l'incident est mise aux voix et adoptée.

Avez-vous jamais mangé une salade de Shadines?

La rentrée de Cassagnac.—On attendait avec curiosité la rentrée de Paul de Cassagnac, que son élection a retenu quelque temps loin de Paris, et qui n'avait pas eu l'occasion de donner son avis sur les événements qui viennent de s'accomplir.

Paul de Cassagnac est:

Très sévère pour le président démissionnaire.

Un homme a disparu: c'est le maréchal Mac-Mahon.

Et personne ne l'a regretté, personne, pas même lui.

Son passage aux affaires a été une calamité pour les honnêtes gens et les honnêtes idées.

Très aimable pour M. Grévy:

C'est un honnête homme, un homme qui honore grandement le parti auquel il appartient.

Est-il aux affaires pour sept années? Nous ne le croyons pas, et aucun républicain ne le croit.

M. Grévy est un indépendant.

Il ne sera jamais le serviteur des haines basses et des passions déchaînées.

Quand les choses iront trop loin, et cela viendra vite, il s'en ira.

Il est entré aux affaires avec l'estime de ses adversaires.

Nous sommes certain qu'il en sortira dans les mêmes conditions.

Très obligeant pour M. Gambetta:

Personne ne considère la situation comme définitive.

Loin d'avoir dit son dernier mot, la Révolution le bégaye et le balbutie à peine.

M. Grévy sera emporté par le flot.

M. Gambetta est déjà débordé.

La tunique de Morny est collée à ses os—elle l'étouffera.

Molière a ridiculisé le bourgeois gentilhomme.

La France entière ridiculisera le tribun gentilhomme.

Belleville ne saurait tenir dans le palais Bourbon.

L'élu des *Assommoirs* ne restera pas dans l'or des lambris; parti du zinc, il rentrera au zinc.

Et nous ne sommes qu'au premier pas de la marche sinistre et lugubre.

Demain, ce sera le retour des communards;

Demain, ce sera leur rentrée dans la vie politique;

Demain, ce sera l'inquiétude qui se changera en peur;

Demain, ce sera l'effarement vers l'avenir;

Demain, ce ne sera plus la République: ce sera l'Empire!

Attendons demain et préparons-le, également, mais résolument.

Soyons prêts pour ce jour-là, qui est moins éloigné qu'on ne le croit.

—Un Cham du *Charivari*:

A l'entrée du bal de l'Opéra.

Une vieille chiffonnière, sa hotte au dos, exécute un pas frénétique.

Légende:

Fallait me voir sous Musard! avec mon vis-à-vis qu'est aujourd'hui président de chambre!

INSTALLATION DE M. GRÉVY A L'ÉLYSÉE.

Le nouveau président est à peu près installé à l'Elysée. Bien entendu, nous ne parlons pas des appartements de réception, dans lesquels rien absolument n'a été modifié, et où MM. Thiers et Mac-Mahon ont passé sans seulement faire changer un tableau ou une tapisserie de place.

Nous ne parlons que des appartements particuliers, que M. Grévy est en train de faire arranger à sa guise.

Il a pris, dans l'aile gauche, la chambre à coucher, le salon et le cabinet de travail qu'occupait le maréchal. Mais, habitué à vivre au milieu de ses meubles, il est en train de les faire venir. Il dit, en riant, à son secrétaire, qu'il ne pouvait "faire de bonne besogne que sur son bureau particulier." Ce bureau, qu'il a depuis une trentaine d'années, est un grand meuble plat recouvert de drap rouge et à coins de cuivre. Il supporte un large encrier également en cuivre, avec un réservoir tout rempli de plumes d'oie toute taillées, dont, paraît-il, le nouveau président de la République se sert exclusivement.

M. Grévy a aussi pris en horreur le lit officiel, un immense lit à baldaquin, et il attend le sien, un lit fort ordinaire, en palissandre.

Mme Grévy a une chambre séparée de celle de son mari par un salon et un cabinet de toilette. Cette chambre est contiguë aux appartements de Mlle Grévy, composés de trois pièces.

Le président de la République, pour reconstituer plus complètement encore son intérieur accoutumé, a fait venir à l'Elysée son valet de chambre, qui est chez lui depuis sept ans, et sa cuisinière.

Le valet de chambre fera tout naturellement son service, qui est de réveiller son maître à sept heures, comme à l'ordinaire.—Quant à la cuisinière, c'est plus dramatique. Il est parfaitement clair que le chef officiel ne la laissera jamais toucher à ses casseroles. Vous verrez qu'avant qu'il soit un mois nous aurons à raconter le "Drame de l'Elysée!"

Tous les journaux ont annoncé que M. Grévy venait d'acheter trois chevaux magnifiques.

Il n'en a pas seulement acheté un seul, et, provisoirement, il se servira de cinq chevaux fournis par la maison Herrare, et qui étaient là du temps du maréchal.

Les voitures, au nombre de sept, appartiennent également à l'Etat. Quant à la livrée, elle sera bleue, avec culotte de soie rouge.

Sauf les jours de réception, M. Grévy déjeunera et dînera aux mêmes heures qu'il le faisait chez lui. Déjeuner à dix heures, dîner à six heures et demie.

Le nouveau président de la République a conversé longuement et cordialement avec Me Nicolet, qui était venu avec le conseil de l'ordre des avocats lui faire une visite de félicitations.

M. Grévy a témoigné le regret qu'il éprouvait à demander sa radiation du tableau de l'ordre des avocats.

—Mais, il le faut, a ajouté le président, car, en somme, je ne suis plus dans mes meubles, et, d'ailleurs, un président de la République ne peut rester le justiciable d'un conseil de discipline. Mais, dans sept ans, nous nous retrouverons, et non sans plaisir de ma part, car, entre nous, je m'ennuie un peu à l'Elysée, où je ne peux pas encore me faire aménager un réduit simple pour travailler selon mes goûts. Enfin le sort en est jeté, et j'ai confiance en l'avenir. Peut-être bien rencontrerons-nous quelques pierres sur le chemin, mais nous ne nous arrêterons ni ne nous découragerons pour cela.

Depuis plus de trente ans, il est fait usage du sirop calmant de Mme Winslow pour les enfants. Il dégage l'estomac des acides, soulage les coliques, règle les intestins, guérit la dyssenterie et la diarrhée, provenant de la dentition ou d'autres causes. C'est un vieux remède dont l'efficacité est parfaitement établie. 25 cents la bouteille.

Toujours préparées; on n'a pas à les cuire. Shadines.

Le taux de la mortalité dans notre pays devient terriblement alarmant, la moyenne de la vie diminuant chaque année sans aucune cause raisonnable, et la mort résultant généralement de choses les plus insignifiantes. Un cinquième de l'année spécialement, les rhumes sont dangereux et communs que dans les agglomérations de chaque jour nous sommes exposés à ne pas voir l'année qui nous menaçait et que tant il est l'ennemi, la fièvre ou les désordres de poumons s'étaient déjà déclarés. Des milliers de gens périssent de cette manière tous les hivers, quand ils auraient usé du Sirop Allemand de Boshee. Le pouvoir de ce sirop a donné un résultat, ainsi qu'une grande économie de drogues et de consultations médicales. Pour tous les maux de gorge et de poumons, le Sirop Allemand de Boshee a été reconnu comme la plus grande découverte de la science en médecine. Tous les droguistes dans le pays en attestent le merveilleux effet. Plus de 950,000 bouteilles en ont été vendues l'année sans qu'il y ait eu le moindre échec dans l'effet du sirop.

Décédé, mardi, à 3 heures 10 de l'après-midi, SIMON GOSSELIN, à l'âge de 66 ans. Les amis et connaissances des familles Gosselin, Maignan, Charpentier, de l'Isle et J. Pemberton sont priés d'assister à ses funérailles. Le convoi partira mercredi, 5 mars, à 4 heures 15 minutes de l'après-midi, encoignure Canal et Remparts.

Décédée mardi le 4 mars à 6 heures du soir, Dame MARY HERRON, veuve de feu Thomas MacConly. Les amis et connaissances des deux familles sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu à 4 heures et demie, mercredi le 5 mars, de sa dernière demeure, No 375 rue des Champs-Elysées.

Décédé, à Pont Breaux, Louisiane, le 26 janvier 1879, à 4. 15 A. M., M. BREQUIST DE ST. CLAIR, âgé de 58 ans.

Club Dramatique Louisianais. Nouvelle-Orléans, 5 mars 1879. SEANCE REGULIERE ET MENSUELLE mercredi 5 mars 1868, à 8 heures P. M. précises, au local du club, [No 61 rue Royale.] AFFAIRES IMPORTANTES.
La ponctualité est requise.
Par ordre de
A. L. TISSOT, Président.
JULES L. BARJAC, Secrétaire C. D. L.
5mars—1f

A vendre pour cause de départ,

GROCERIES. Une grocerie bien achalandée, située encoignure Champs-Elysées et Derbigny. S'adresser sur les lieux. 5mars—2f

Ni le capitaine, ni les consignataires du navire français Alphonse-Marie No. 2, venant de Rouen, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit navire.
BASSETTI & XIQUES,
3 mars—3f 67 et 69 rue Decatur.

Amendements à la Charte de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

Nouvelle-Orléans, 10 Février 1879.

A l'assemblée régulière du Conseil des Directeurs, tenue le 13 Janvier 1879, les membres dont les noms suivent étaient présents: MM. P. Pourchy, P. Maspero, D. Fatjo, J. B. Lallande, M. W. Smith, Ed. Toby, Jno. Geddes, J. J. Fernandez et Chas. Lafitte.

Sur la pétition d'une grande majorité des actionnaires, les amendements suivants à la Charte de la Compagnie, ont été unanimement adoptés, selon les droits acquis, au Conseil de Direction par le Quatorzième Article de la Charte.

ARTICLE DIX-HUIT.

Le premier article de la Charte est amendé de façon à renvoyer l'expiration de la Charte jusqu'au 31me jour du mois de mai 1899 (dix-huit cent quatre-vingt dix-neuf), à moins que les affaires de la compagnie ne soient liquidées plus tôt par un vote des deux tiers des membres de la corporation.

ARTICLE DIX-NEUF.

Le capital de cette compagnie est fixé à Six Cent Mille Piastres.

Ce changement devant prendre effet à partir du premier du mois de Juin prochain, époque où de nouveaux certificats d'actions seront émis. Les nouvelles actions seront de Cent Piastres chacune.

Il sera émis pour des fractions d'actions des certificats qui seront plus tard, par suite de ventes ou d'achats convertis en actions pleines.

Je soussigné, annotateur des hypothèques pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent que les amendements précédents aux articles de la Charte de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands sont inscrites ce jour dans ce bureau, dans le livre 153, folios 295 et 296.

Nouvelle-Orléans, 10 février 1879.
J. G. RICHARDSON,
2 mars Député Annotateur.

Pour cause d'absence.

A LOUER, dans un bon quartier central du Second District, une MAISON toute MEUBLÉE, bien INSTALLÉE, offrant beaucoup de logements. Cette maison serait louée pour un ou deux ans, à des conditions avantageuses. Pour des renseignements, s'adresser à
LAFITTE & DUFILHO.
5mars—1f 19 rue St-Louis.

A vendre à bon marché.

20 belles VACHES LAITIÈRES créoles, sur l'habitation Battle Ground, à deux milles au-dessous des abattoirs de la ville. Plusieurs d'entr'elles sont sur le point de vêler. Pour plus amples informations s'adresser à la grocerie de M. Marrero, située sur l'habitation. 3 mars—6f

ALLSOPP'S INDIA PALE ALE.
Mis en bouteille par E. & J. BURKE, Dublin, Liverpool, Londres et célèbre dans le monde entier.
A VENDRE PAR
PAUL GELPI & BRO.,
16 fév—1m—PP.

155 rue du Canal 15 rue Bourbon
155 rue du Canal 15 rue Bourbon.

D. H. HOLMES

Notre département C. comprend un stock complet et parfaitement assorti de
Cretonnes, Couvertures de Piano,
Rideaux en dentelles,
Dentelles pour vitrage,
Baldaquins pour moustiquaires,
Courte-pointes blanches,
Nattes de Sans.
Et d'autres nouveautés trop longues à mentionner.
L'assortiment le plus vaste et à meilleur marché de NATTES blanches et en couleur.
D. H. HOLMES,
2 mars 155 rue du Canal.

Marchandises de Printemps.
A. GEIGER,
33......RUE DE CHARTRES......33
Marchand de Draps fins, Casimirs et Etoffes pour tailleurs.

AYANT reçu tout mon stock de marchandises étrangères et américaines pour vêtements d'hommes et d'enfants, j'invite le public à venir les examiner et à prendre connaissance de mes prix. Je suis heureux de pouvoir dire que je suis en mesure de rivaliser avec quelque marchand que ce soit en ce qui concerne mes Etoffes et mes prix.
1er mars—1m. PP.

RAPPELEZ-VOUS, TOUS,
QUE POUR
Les toux, les rhumes
Et toutes les affections de la POITRINE ou des POUMONS. Il n'y a pas de meilleur remède que cette ancienne et célèbre préparation si favorablement connue du public sous le nom
SIROP PECTORAL BALSAMIQUE DE DUCONGÉ.
ESSAYEZ-EN.
A vendre par A. CARROUCHÉ, agent pour la Louisiane, rue de Chartres 39. Aussi par tous les droguistes.
25 fév—1m

VINS FINS
Seignouret Frères,

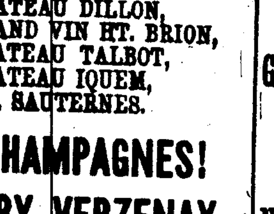

Constamment
Importés depuis 40 ans;
CHATEAU DILLON,
GRAND VIN HT. BRION,
CHATEAU TALBOT,
CHATEAU IQUEM,
HT. SAUTERNES.

CHAMPAGNES!
DRY VERZENAY
EXTRA DRY.

Seuls Agents à la Nlle-Orléans,
Schmidt & Ziegler
49, 51, 53, 55 RUE PETERS.
25fév—1m

Le Dr. A. B. de VILLENEUVE,
HOMŒOPATHE,
A transféré son domicile, 72 rue des Remparts entre Conti et Bienville. Consultations de 2 à 4 et de 7 à 9 P. M.
2 mars—3f.

Le Dr A. CAPDEVIELLE
A OUVERT un bureau de consultation au No. 32, rue St-Philippe, encoignure Chartres. Heures de consultation—Tous les jours, de midi à 2 heures. Résidence—No. 114 rue Bourbon.
15 fév—

E. PEYCHAUD. LOUIS BURTHE. DELORD BURTHE.
PEYCHAUD & BURTHE,
COURTIERS D'ACTIONS, DE BILLETS ET DE BONS,
No. 8 1/2 rue Carondelet—Nlle-Orléans,
Porteront une attention toute spéciale au règlement des licences et des taxes de ville et d'Etat.
12fév—1m

MEDAILLES
Décernées à l'Exposition Universelle de Paris de 1878.

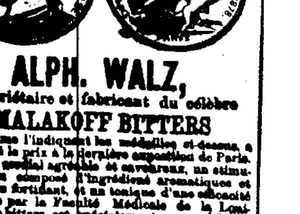

ALPH. WALZ,
Propriétaire et fabricant du célèbre
MALAKOFF BITTERS
qui, comme l'indiquent les médailles ci-dessus, a remporté le prix à la dernière exposition de Paris. C'est un cordial agréable et savoureux, un stimulant sain composé d'ingrédients aromatiques et amers, un fortifiant, et un tonique d'une efficacité reconnue par la Faculté Médicale de la Louisiane. Ce bitters est spécialement propre à l'usage des familles.

Seul agent à la Nouvelle-Orléans de la maison Goff & Cie., pour la vente de la délicieuse bière
AURORA LAGER BEER,
en barils et en bouteilles.
No. 36 rue Conti, entre Decatur et Chartres.
28 janv—1r ou 4p

AVIS.

UNE DAME [illegible] emploi de [illegible] notable de cette ville [illegible] elle pourrait donner des leçons de français [illegible] meilleures références [illegible] Bourbon, No [illegible] à 3 heures. [illegible] Bienville et Conti [illegible]

ENCORE
UNE VICTOIRE!
Grand prix d'honneur
DÉCERNÉ A
L'ETOILE ROUGE
A
l'Exposition de 1879.

OPINIONS DE LA PRESSE.

L'exposition qu'a fait M. Durieu, le propriétaire de l'Etoile Rouge, surpasse en variété tout ce qui a été fait à l'Exposition de Paris ou à celle de Philadelphie.
Democrat du 26 février.

Jamais vit-on une plus belle variété de chaussures, qu'à l'Exposition qui a lieu en ce moment à la Nouvelle-Orléans, où l'immense étalage de l'Etoile Rouge fait l'admiration de tous.
Chicago Journal.

Nous apprenons avec plaisir que les juges ont décerné le Ruban Bleu à M. Durieu.
L'Abeille.

L'Etoile Rouge fait un splendide étalage dans le département C.
N. O. Democrat.

M. Durieu, le propriétaire de l'Etoile Rouge, mérite les louanges de la presse pour son activité et son énergie. Le splendide étalage qu'il fait à l'Exposition prouve son bon goût et nous dirons hardiment que, si tous les commerçants de la Nouvelle-Orléans déployaient la même activité que lui le commerce y serait plus prospère.
Cincinnati Courier.

Pour une complète description des articles contenus dans toutes les vitrines de l'ETOILE ROUGE, durant la dernière Exposition, nous référons les lecteurs au *Democrat* du 26 Février 1879.

NOUVELLES CHAUSSURES!
NOUVELLES CHAUSSURES!
Arrivant par steamers et par chemin de fer.

BOTTES bronzées, pour bébés.
" " enfants.
" bleues "
" " bébés.
" dorées "
" argentées "
" " enfants.
" dorées "
" en chevreau français pour dames.
" en Tampico "
" à Box-toe "
" cloquées "
PANTOUFLES AIMÉE [bleues]
" [roses]
" [blanches]
" [bronzées]
" Chevreau, devants unis.
" " travaillés.
" Basses à Box-toe.
" " avec boucles.

Grande variété de Pantoufles de toutes couleurs, pour Bals et Soirées.

NOUVELLES CHAUSSURES POUR MESSIEURS.

OXFORD ties en veau.
ESCARPINS en maroquin.
BRODEQUINS coutures, veau français.
BOTTINES basses " américains } Articles à $3 00 la paire.
" à box-toe
" chevreau frappé imitation pattier
BOTTES " " boutons en couleur.
BOTTINES à vis à $3 50 la paire.
" " unies en veau.
" à Box-toe
New-York walkers.
BRODEQUINS en veau cousus.
" " chevillés.

$1 50 ! $1 50
La paire, seulement,

Pour une bonne bottine de travail.
BOTTINES pour garçons à $1 00, $1 25 et $1 50 la paire.
Notre assortiment de BALMORALS cousus pour garçons est ce qu'il y a de mieux fait, chaque paire est garantie sous tous les rapports.

Nouveaux arrangements.

Les dames seront charmées d'apprendre que grâce à nos nouveaux arrangements nous aurons bientôt en magasin la plus belle botte en chevreau Talon Louis XV, qui se soit encore vendue à la Nouvelle-Orléans.

L'arrivée de cette nouvelle chaussure sera annoncée spécialement.

Nos amis de la campagne sont prévenus que leurs ordres seront fidèlement exécutés.

Nous envoyons des CATALOGUES PRIX-COURANTS dans toutes les parties du pays.

Tous les chars allant rue du Canal vous déposent à une rue de l'ETOILE ROUGE.

Tout le monde va à L'ETOILE ROUGE Parce qu'on y vend toujours du bon.

Le Magasin à la mode c'est L'ETOILE ROUGE.

Tout le monde va à L'ETOILE ROUGE Parce qu'on y vend toujours du bon.

Toutes les communications doivent être adressées à
ARTHUR DURIEU,
Propriétaire de l'Etoile Rouge,
Coin DOUANE et BOURBON,
NOUVELLE-ORLEANS.
1er mars—1m

New Orleans Savings Institution.—Banque d'Epargnes de la Nlle-Orléans.—En égard au fait qu'il y a eu une demande croissante de la part des déposants sur cette Institution, et que des placements faits dans l'intérêt des déposants, il ne peut être réalisé les sommes voulues qu'à grands sacrifices.

Résolu, que nous nous prévalons du pouvoir accordé par notre charte, 15 pour cent seront payés immédiatement, et un avis de quatre-vingt-dix jours sera exigé pour tout paiement subséquent.
DAVIS URQUHART, Président.
C. COHN,
AF'D MOULTON,
ED. A. PALFREY,
THOS. A. ADAMS,
CHAS. J. LEEDS,
1mars Directeurs.

Notice.—Bureau du "Crescent City Live Stock Landing and Slaughter House Company,"—No 20 rue Carondelet.—Nlle-Orléans, 19 février 1879.—L'élection annuelle des Directeurs de cette compagnie, pour l'année suivante, aura lieu à ce bureau, MERCREDI, 5 mars 1879, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
J. M. AUGUSTIN,
19 fév— Secrétaire.

Avis spécial aux passagers du Têche.—A partir de MARDI, 4 mars 1879 et jusqu'à nouvel ordre, les steamers du Têche de la ligne Pharr (Pharr Line Têche Steamers) feront escale à Morgan City pour prendre des passagers les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS. Le fret sera expédié tous les jours comme de coutume.
PHARR LINE TECHE STEAMERS.
2mars—

Avis spécial aux expéditeurs de Vermillionville.—A partir du 7 février 1879 et jusqu'à nouvel ordre, tout fret en destination du Bayou Vermillion sera transporté par le chemin de fer de la Louisiane et Texas de Morgan et Pharr Line Steamers à 50 0/0 au dessous des taux d'avis, excepté les machines, les bois de charpente, les briques, les cercles, les perches, lattes et autres matériaux de tonnellerie, seront transportés à 33 1/3 pour cent au dessous des taux annoncés.
7 fév PHARR LINE STEAMERS.

Avis spécial aux expéditeurs de fret du Bayou Têche.—A partir de LUNDI, 3 février et jusqu'à nouvel ordre, le fret pour les stations du Bayou Têche via Morgans La. & Texas Rail Road et Pharr Line Têche Steamers sera pris à 50 pour cent au-dessous des prix du tarif (card rates) excepté sur les machines, le bois, les cercles de barils, briques, tonnellerie, lesquels objets seront pris à 33 1/3 au-dessous du prix du tarif (card rates).
PHARR LINE TECHE STEAMERS.
1er fév

LIBRAIRIE FRANÇAISE.
HÉBERT & Cie.,
59 Rue de Chartres, coin Bienville,
NEW-ORLEANS, LA.

Manuels de la Collection Roret.

Distillation des Grains et Melasses, 1 volume et atlas			$2 00
Vinaigrier et Moutardier	1 vol.		1 40
Amidonnier et Vermicellier	1	do	1 25
Limonadier, Glacier	1	do	1 60
Photographie	2	do	2 50
Serrurerie expliquée	1	do	1 40
Physique amusante	1	do	1 40
Théatral et du Comédien	1	do	1 40
Savonnier	1	do	1 40
Chaufournier et Plâtrier	1	do	1 25
Fleuriste et Plumassier	1	do	1 00
Eaux et Boissons gazeuses	1	do	1 40
Oiseleur	1	do	1 25
Brasseur	2	do	2 80
Vétérinaire	1	do	1 40
Fabricant et Epurateur d'Huile	1	do	1 40
Armurier, 2 volumes reliés	2	do	3 00
Artificier	1		1 25

Bibliothèque du Jardinier et du Cultivateur.

Le Bon Jardinier—1878	1 vol.		$3 00
Choux (les) sa culture et emploi	1	do	50
Tabac (le) sa culture	1	do	50
Asperge	1	do	50
Rosier (le) sa culture	1	do	50
Rosier taille et culture de l'Oranger	1	do	50
Fraisier (le) sa culture	1	do	50
Alimentation du Bétail	1	do	1 00
Melon, sa culture	1	do	50
Maladie du Cheval, traité	1	do	1 25
Laiterie, beurre et fromage	1	do	1 40
Ecole des engrais chimiques	1	do	50
Les Abeilles et ruches à porte rayons	1	do	75
L'Abeille Italienne	1	do	35
Guide pour l'achat et l'emploi des engrais chimiques			
Guide pratique de l'Agriculteur	1	do	1 25
Conseils aux Educateurs des Vers-à-soie	1	do	2 00
Education du Lapin Domestique	1	do	1 40
Arbres Fruitiers	1	do	50
Pigeons, Dindons, Oies et Canards	1	do	50
Races Bovines	1	do	50
Le Potager	1	do	50
Les Moutons	1	do	50
Chimie du Sol	1	do	50
Champignon Comestible	1	do	50
Culture du Coton, Guide pratique	1	do	90
Culture de la Canne à Sucre. Guide pratique			
Friandes et Maladies du Vin	1	do	90
Vins Factices, Guide pratique	1	do	1 25
Entretiens sur les engrais chimiques, par Geo. Ville	2	do	3 00

Papeterie, Fournitures pour Ecoles. Papiers peints, Papiers peints, AU RABAIS!!!
2mars—

COW PEAS.
COW PEAS.
Grand stock en magasin, grossi par de constants arrivages, à vendre en lots au gré des acheteurs, au plus bas prix du marché.
J. R. KENT & CO.,
22fév—1mPP 45 rue Tchoupitoulas.

Le nouveau remède de la Louisiane.

LE plus grand sirop du siècle et de tous les siècles pour la toux, les rhumes, les catarrhes, l'asthme, les bronchites, l'hémorrhagie, la coqueluche, la rougeole, affection de poitrine, la respiration difficile, commencement de consomption, etc......C'est un sirop adoucissant et calmant pour les enfants, et qui est recommandé par toutes pages de noms de cette ville et de l'Etat. Il ne contient aucun poison. Le TONIQUE DE VIE, fait avec le même produit de nos cyprières, est un fortifiant, aiguisant l'appétit et purifiant le sang. C'est un remède assuré contre la fièvre et les frissons, et la dernière épidémie a développé le fait que c'est un sûr prophylactique contre la fièvre jaune et contre toutes les fièvres. Voyez une colonne d'annonces dans l'Ev[illegible]. Vendu par tous les principaux pharmaciens. Dépôt, rue du Camp No. 166, Nlle Orléans.
1er déc—6m PP

Richard Frotscher,
Marchand de Graines,
15 et 17......Rue Dumaine......15 et 17
A en main un assortiment complet de Graines de Fleurs, Légumes et Herbes pour la semence de printemps. Aussi des plants de Pommes de terre de choix de l'Est et de l'Ouest, Red Rust Proof Oats, Pearl Millet, Chufas et des Artichauts Jérusalem. Son Almanach et Manuel pour les jardins des Etats du Sud, est envoyé franc de port. Il sollicite respectueusement des ordres.
6fév—1m VetC

A VENDRE
Pour cause de départ.
GROCERIES. La Grocerie et Café situé à l'encoignure des rues Bourbon et Dumaine, ayant une bonne clientèle et faisant de bonnes affaires. Les meubles seront vendus au choix de l'acquéreur.
Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.
5mars—6f

BONNE OCCASION.
A vendre pour cause de départ.
GROCERIES. La GROCERIE et BUVETTE, bien achalandée, ayant une nombreuse clientèle, et faisant de bonnes affaires. Le revenu est de $12 à $13 par jour. La dite grocerie est située à l'encoignure des rues Dauphine et Frison, aux Casernes. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux à M. JEAN MARIE BUKGAN.
25 fév—8f

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX, 92 RUE ROYALE.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
AVIS MENSUEL—MARS.
1879.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Aimé	Lasalle (Joseph)
Barandon	Lassalle (Pierre-Lucain)
Bisson (cadet)	Lefèvre (Paul)
Bagane (Jean)	Lacoste
Blaise (Jean)	Lopiss
Bloch (Jules Jacob)	Langer[illegible]
Cloutet	Michon (Marie)
Desarnaud	Marcel (Marie)
Dumas (Joannes)	Nicolas (Martial)
Dupas (Françoise)	Pegot
Desmure (Laurent)	Philippon
Gemin (Joanny)	Roubel (Georges)
Lecureuil (Vallienne)	Sense (Lucien)

Les procurations et actes notariés de toute nature [illegible] aux [illegible] Des [illegible] tion gratuite des [illegible] naissances et décès.

Le Gérant du Consulat;
LÉON BELLAGUET

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 4 mars—CLASSE No 53.
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me
68	76	69	25	59	10	3	21	50	53	60	70	78

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature Ce 4 mars 1879—4 heures P. M.
ADAM GIFFEN,
LOUIS H. PILIE,
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens, peuvent être vus en tout temps, dans toutes nos succursales.

J. LEVOIS
126, RUE DU CANAL 126,
VIENT de recevoir son assortiment d'étoffes noires pour robes, convenables pour le printemps, et comprenant
Bayonnaise,
Tamise,
Albatross,
Alpacas,
Etamines,
Buntings et Crêpes.
23fév—1m

GRANDE RÉDUCTION
DE PRIX.
Lea & Perrins
La signature est sur toutes les bouteilles de la VRAIE
WORCESTERSHIRE SAUCE.
Cette sauce donne le goût le plus délicieux aux
SOUPES,
SAUCES,
POISSONS,
VIANDES,
CHAUDES ET FROIDES,
GIBIER, &c.

EXTRAIT D'UNE LETTRE d'un MÉDECIN de Madras à son frère, à WORCESTER, Mai 1851. "Dites à LEA & PERRINS que leur sauce est très estimée dans l'Inde, et que, à mon avis, c'est la plus savoureuse et la plus saine qui ait été faite, vendue et consommée dans le monde entier."

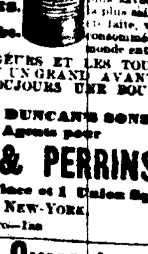

LES VOYAGEURS ET LES TOURISTES TROUVERONT UN GRAND AVANTAGE A EN AVOIR TOUJOURS UNE BOUTEILLE AVEC EUX.
JOHN DUNCAN'S SONS,
Agents pour
LEA & PERRINS,
9 College Place et 1 Union Square,
NEW-YORK.
26 fév—1 1 mars—1an

Grande Ouverture de la Saison.
Mode de Printemps.
LEON GODCHAUX,
81 & 83......Canal......81 & 83
Je suis prêt à fournir aux acheteurs les dernières nouveautés et les modes les plus élégantes en
Vêtements pour Hommes,
Jeunes Gens,
Jeunes Garçons,
Et Enfants,
faits des étoffes de saison du dernier genre.
Les acheteurs de la campagne sont tout particulièrement invités à venir examiner mon stock avant de faire d'autres achats,
LÉON GODCHAUX,
81 & 83 rue du Canal,
21 fév— Nouvelle-Orléans.

FABRIQUE
—DE—
BOUCHONS
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
CIRCULAIRE.

NOUS avons vendu aujourd'hui à la FABRIQUE DE BOUCHONS DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, tout le stock de BOUCHONS de notre succursale à la Nouvelle-Orléans, ainsi que notre clientèle. Nous remercions de leur généreux appui ceux qui nous ont accordé leur patronage et nous en sollicitons la continuation pour nos successeurs.
WILLIAM KING & CO.

A propos de la circulaire ci-dessus, nous croyons devoir informer le commerce que notre fabrique à vapeur nous assure de très grandes facilités pour CONFECTIONNER DES BOUCHONS à bref délai, et que notre stock de BOUCHONS nous permet d'exécuter promptement toutes les commandes qui nous sont faites.

New Orleans Cork Manufactory,
41......RUE ROYALE......41
1er fév—3mPP

ARTICLES DE TAPISSERIES.
A. Brousseau & Son.
17......CHARTRES......17
Vendent leur vaste stock de
Etoffes en crin,
Etoffes à matelas,
Dentelles pour lit,
Franges,
Bordures.
A des prix grandement réduits.
Tapis,
Toiles cirées,
Nattes en coco et en paille,
Stores,
Etoffes à rideaux
Vendus à des prix plus réduits qu'ils ne l'ont jamais été à la Nouvelle-Orléans.
Venez voir notre assortiment.
15 fév—

TAPIS.
ELKIN & CO.,
168......RUE DU CANAL......168
Ont de nouveaux genres de
TAPIS AXMINSTER,
VELOURS,
BRUXELLES et INGRAIN,
Venant d'être reçus de Liverpool;
TOILES CIRÉES ANGLAISES ET LINOLEUMS
Grande variété de RUGS et NATTES, à
TRÈS BAS PRIX.

BOIS ET CHARBON,
Au coin des rues Dumaine et Claiborne.
LE soussigné a fait venir du nord une machine à vapeur pour scier et couper le bois, ce qui [illegible] la livraison bon marché. Il fournit [illegible] de bois de chauffage aux prix [illegible] Bon frêne [illegible] et coupé, $7 [illegible] PRIX—1 [illegible]